



DELIBERATION n° 19 - 2019

En date du 11 Avril 2019

**Portant sur l'Affectation des Résultats
« Budget annexe » 2018**

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Just-le-Martel s'est réuni en Mairie le 11 Avril 2019 à 20H15 sur convocation, en date du 5 Avril 2019, sous la présidence du Maire, M. Joël GARESTIER, Mme Patricia DUVAL étant désignée secrétaire de séance.

Sont présents : M. GARESTIER Joël, Maire de Saint Just le Martel,
M. HENRY Philippe, Mmes MANDET Mauricette, JANICOT Marie-Claude, AUPETIT BERTHELEMOT Christelle, M. GARCIA Jean-Luc, Adjoint,
MM. MOUNIER Claude, PAYRAT Patrice, GLANDUS Bernard, MORELON Alain, Mmes CARRILLO Martine, DE PAIVA Régine, M. PEAUDECERF Sébastien, Mmes TOUCAS Hélène, LACORRE Séverine, DUVAL Patricia, M. GAILLARD André, Mme THIBAUT-GUILLON Claude, M. SIMON Patrick, Conseillers Municipaux,

Absents ayant donné procuration : Mme SANCHEZ Marie-Hélène ayant donné procuration à M. HENRY Philippe, Mme BASSALER Virginie ayant donné procuration à Mme MANDET Mauricette, Mr PAGE Stéphane ayant donné procuration à M. GAILLARD André,

Absents excusés : M. VERGER Manuel

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	19
Nombre de suffrages exprimés	22
Votes pour	22
Vote contre	0
Abstentions	0

Après avoir entendu ce jour le Compte Administratif Annexe de l'exercice 2017, statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation, considérant les éléments suivants :

AFFECTATION DU RESULTAT – ANNEE 2018			
SECTION D'INVESTISSEMENT	MONTANT	SECTION FONCTIONNEMENT	MONTANT
Report Déficitaire N-1	0.00	Report Déficitaire N-1	0.00
Report Excédentaire N-1	19 930.00	Report Excédentaire N-1	12 341.70
Dépenses de l'Exercice	37 506.58	Dépenses de l'Exercice	10 885.58
Recettes de l'Exercice	0.00	Recettes de l'Exercice	36 896.06
RESULTAT DE L'EXERCICE	-37 506.58	RESULTAT DE L'EXERCICE	26 010.48
RESULTAT CUMULE DE LA SECTION <i>001 en Dépenses</i>	-17 576.58	RESULTAT CUMULE DE LA SECTION	38 352.18
RESTES A REALISER DEPENSES	28 234.32	AFFECTATION A L'INVESTISSEMENT <i>Titre au 1068</i>	0.00
RESTES A REALISER RECETTES	80 232.00	COMPLEMENT D'AFFECTATION	0.00
BESOIN DE FINANCEMENT	0.00	TOTAL A AFFECTER	0.00
PRELEVEMENT A EFFECTUER sur la section de Fonctionnement	0.00	REPRISE N+1 EN EXPLOITATION <i>(002)</i>	38 352.18

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

1°) Couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement (Crédit du compte 1068 sur B.P.2018) RI	0€
+ R.A.R	
2°) Reste sur déficit d'investissement Ligne 001 DI	17 576.58€
3°) Reste sur excédent de Fonctionnement à reporter au B.P. 2018 Ligne 002 (report à nouveau créateur) RF	38 352.18€

Fait à Saint-Just-le-Martel
Le 11 Avril 2019
Le Maire,

- Mr le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Joël GARESTIER

Transmis en préfecture le

Publié le

